



Le Groupe CANAL+, conscient de la nécessité de réduire l'empreinte écologique de ses programmes, a décidé de rejoindre le collectif ECOPROD pour participer activement à l'identification et la diffusion de bonnes pratiques, à la mise en place d'outils spécifiques permettant de produire des contenus audiovisuels plus respectueux de l'environnement.

C'est pourquoi, à l'occasion de notre collaboration, nous attirons votre attention sur quelques points qu'il nous semble essentiel de mettre en place.

Nous vous recommandons, sauf impossibilité, de :

➤ **Limiter l'impact des transports, en :**

- mutualisant les transports (transports en commun, covoiturage) et favorisant le télétravail quand cela est possible
- favorisant le transport ferré à l'avion
- utilisant des transports hybrides et/ou électriques pour les déplacements lors du tournage
- réduisant le poids du matériel transporté au strict nécessaire

➤ **Consommer responsable et limiter les déchets, en :**

- choisissant des fournisseurs à proximité pour tous les achats et privilégiant les produits bio en vrac et proposant des alternatives végétariennes (ex : pour le catering, la régie...)
- utilisant des matières responsables et produits d'origine naturelle dans la fabrication des décors (peintures recyclables, bois local...) et pour le maquillage
- réduisant le gaspillage alimentaire et l'utilisation de papier
- évitant les produits jetables (ex : lingettes, vaisselle lavables) au profit de contenants réutilisables (ex : gourdes plutôt que gobelets)
- favorisant l'éco-conception des décors en améliorant leur modularité et le réemploi des costumes (ex en évitant d'acheter neuf, en les donnant à des associations après usage...)
- améliorant le tri sélectif pour les déchets

➤ **Réduire l'impact énergétique des équipements techniques, en :**

- évitant le recours aux groupes électrogènes et en éteignant les équipements qui ne servent pas
- consommant en priorité de l'électricité d'origine renouvelable et en utilisant des éclairages à basse consommation



-prolongeant au maximum la durée de vie des équipements techniques

➤ **Veiller au respect de la biodiversité :**

-en cas de tournage en milieu naturel, en définissant une stratégie de respect de la biodiversité en lien avec les gestionnaires des espaces naturels

➤ **Faire un bilan environnemental, tel que :**

-calcul du poids des déchets produits par type

-kms parcourus par type de véhicules

-bilan carbone selon la méthodologie de l'ADEME, intégrée notamment dans le calculateur Ecoprod <http://www.carbonclap.ecoprod.com/>

➤ **Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur des impacts générés par la production**

Diverses structures proposent l'achat de crédits carbone, délivrés sur des projets certifiés.

Nous vous remercions de l'attention que vous prêterez à ces recommandations et sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et échanger sur vos retours d'expériences : [votre contact habituel] ou à marine.schenfele@canal-plus.com pour la direction de la RSE du groupe.